City Pro
Professionnels de Formation

Programme de Formation

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne titulaire du SST souhaitant réaliser la mise à jour réglementaire. L'actualisation et le maintien des compétences des sauveteurs secouristes du travail sont nécessaires tous les 24 mois.

PRÉ–REQUIS

Maîtrise orale et écrite de la langue française.
Avoir déjà suivi et validé une formation initiale de sauveteur secouriste du travail.

DURÉE

7 Heures.

TARIF

Groupe (exclusivement) : 735 € HT

CALENDRIER

Nous consulter pour l'organisation d'une session.

LIEU ET ORGANISATION

En entreprise ou au sein de nos centres CITY PRO.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

En présentiel.
Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices ou des études de cas.
Remise d'un support de formation.
Réalisation d'exercices en simulation d'accidents.

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de sauveteur secouriste du travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée.
Attestation de stage individuelle.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences par INRS.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.
Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS

03 28 64 77 88

CONTEXTE

L'article R. 4224-16 du Code du travail impose à l'employeur d'organiser les secours (lorsqu'une entreprise ne dispose pas d'infirmière à demeure), après avis du médecin du travail et en liaison avec les services de secours d'urgence. Cette situation implique la présence dans l'entreprise de salariés formés au secourisme et de préférence au Sauvetage Secourisme du Travail (SST).

L'article R. 4224-15 du Code du travail prévoit la formation obligatoire de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans chaque chantier de 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable :

- **D'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.**
- **De mettre en application ses compétences acquises au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention.**

CONTENU DE LA FORMATION

Connaitre le cadre juridique de son intervention dans l'entreprise et hors entreprise.

Connaitre son rôle de sauveteur secouriste du travail dans l'organisation de prévention de l'entreprise.

Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.

Être capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou la personne chargée de prévention dans l'entreprise de la situation dangereuse repérée.

Être capable de réaliser une protection adaptée.

Être capable d'examiner la ou les victime (s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

Être capable de secourir la ou les victime (s) de manière appropriée si :

- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime se plaint d'un malaise.
- La victime se plaint de brulures.
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- La victime ne répond pas mais elle respire.
- La victime ne répond pas et ne respire pas.

Situations inhérentes aux risques spécifiques.

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.

Évaluation des SST selon référentiel de l'INRS.

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter :
Tél : 03.28.64.77.88 ou par courriel : dunkerque@city-pro.info